

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE - ÉQUIPER LES ANCIENS DÉTENUS POUR L'EMPLOI

Le partenariat tente de mettre en place un dispositif cohérent de formation des (anciens) détenus au sein du système carcéral de Belgique francophone en impliquant une variété de partenaires au niveau régional et local. Le faible niveau d'instruction atteint par de nombreux (ex-)détenus est souvent un obstacle à leur réinsertion dans la société. Il est donc crucial de leur fournir une formation pendant leur séjour en prison afin d'améliorer leurs perspectives de trouver un emploi à leur sortie.

Jusque là, il n'existait aucun dispositif de formation destiné aux détenus. Il est courant que les anciens détenus bénéficient d'un soutien lors qu'ils sortent de prison mais leurs chances de trouver un emploi peuvent être limitées. Étant donné qu'ils ont souvent un faible niveau d'instruction et que les employeurs sont plutôt réticents à embaucher un ancien prisonnier, ils subissent souvent une forte discrimination sur le marché du travail.

Il est nécessaire de doter les détenus d'une éducation élémentaire et d'une formation, ainsi que de sensibiliser les employeurs à la situation professionnelle des anciens détenus. Le PDD explore les possibilités de réviser la législation existante et de remédier aux obstacles à l'emploi que rencontrent les anciens détenus. À un niveau supérieur, le PDD souhaite à terme intégrer les résultats dans la politique du Ministère de la justice.

La prestation de formations aux anciens détenus requérant des compétences particulières, les formateurs constituent un groupe cible distinct de ce PDD. De même, les travailleurs sociaux qui les prennent en charge sont aussi un groupe cible étant donné qu'ils accompagnent les anciens détenus durant leur réinsertion dans la société.

Un des points forts de ce projet est que les cours et formations dispensés aux détenus donnent accès à une qualification reconnue, les enseignements étant dispensés par un organisme agréé. Un aspect novateur sur lequel repose cette approche est l'utilisation des TIC et plus spécifiquement d'une simulation d'Internet étant donné que ce nouvel outil technologique n'est pas encore largement utilisé par les détenus.

Le principal résultat est d'offrir la possibilité aux détenus de s'instruire et de suivre une formation. Les activités mises en œuvre par le PDD sont structurées autour des sous-projets suivants:

1. Évaluation des compétences des (ex-)détenus en utilisant des outils standardisés.
2. Formation des formateurs en ce qui concerne l'éducation dispensée aux détenus.
3. Sensibilisation des employeurs à l'emploi des anciens détenus.
4. Faciliter la réinsertion des anciens détenus.
5. Utiliser les TIC dans le processus.

Les membres du PDD utiliseront leur vaste réseau officiel d'éducation des adultes et de formation, ainsi que les services publics de l'emploi pour disséminer l'information et influencer sur les pratiques dans divers domaines liés à l'éducation, la formation et la réinsertion des anciens détenus dans la société.

Informations sur le PDD

Etat membre: Belgique

Référence du PDD: Befr-21

Lien vers le [descriptif de la base de données EQUAL](#)

Si vous souhaitez nous envoyer vos commentaires ou questions, vous pouvez nous contacter à l'adresse e-mail suivante: empl-equal-etg3@ec.europa.eu